

ISVL À L'AEFE : LE COMPTE N'Y EST PAS ! LE SNES ET LE SNUIPP APPELLENT A LA GREVE LE 10 JUIN

H.D.F.
INFOS
N°11



Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : [http:// www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)
courriel : hdf@snes.edu

Contrainte par nos actions et relances combinées, l'AEFE a tenu vendredi dernier un ultime groupe de travail sur l'indemnité spécifique de vie locale. C'est une réponse de forme, bien sûr, mais, comme l'a signifié le SNES hors de France en séance, **elle ne peut satisfaire sur le fond les personnels et leurs représentants.**

Les organisations syndicales ont eu confirmation de l'enclenchement du dossier « refonte » dès le 1er juillet 2013. Pour les grandes lignes, voir ce même HDF info. **Pour les détails et les montants visés par l'administration dans les zones, cherchez toujours : ils n'ont pas été présentés !**

Quelques exemples cités çà et là sur les objectifs à terme visés par l'administration nous ont été donnés. Pour l'application de l'arrêté de juillet, seules deux zones ont une attention particulière, la Mauritanie et la Tunisie où nos collègues sont engagés depuis plusieurs semaines dans des actions syndicales fortes. Sur les autres zones, la seule information est que les baisses seront limitées à 6%, les hausses à 18% (chiffre pour la Tunisie au 1er juillet). **Pour les autres zones à l'arrêté de juillet, seules des tendances (hausses, baisses, maintien) ont été communiquées.**

Sur l'ensemble et les objectifs du dossier refonte, là encore des tendances (hausses, baisses, maintien), **mais rien de concret ni de chiffré.**

Le SNES a protesté contre cette méthode de rétention d'information : comment, sans données chiffrées et alors que nous arrivons à l'entrée en vigueur de la « réforme » de l'ISVL, consulter les personnels ? **Le SNES a rappelé qu'une telle réforme ne peut pas se faire dans leur dos !**

Sur les principes du dossier, deux points de blocages sont confirmés :

- la refonte se fera à enveloppe budgétaire constante,
- La refonte entraînera des baisses d'ISVL pour environ 30% des personnels résidents.

Pour ces raisons, et afin aussi de peser sur les échéances à venir en cette fin d'année (Comité technique le 20 juin, Conseil d'administration de l'AEFE le 27 juin), **le SNES-FSU, avec le SNUipp-FSU, appelle à la grève le lundi 10 juin, premier jour des épreuves générales du baccalauréat.**

- Dans le même temps, les sections SNES et les personnels sont interrogés pour déterminer la suite que les collègues souhaitent donner à nos actions.

- Au conseil d'administration du 26 juin, le SNES fera des propositions au budget de l'AEFE afin que l'application de la « refonte » de l'ISVL ne dégrade pas les conditions de vie des collègues et, au contraire, prenne en compte les situations réelles liées à l'exercice des fonctionnaires à l'étranger.

Dans tous les cas, les personnels resteront mobilisés pour faire entendre ces propositions.

TOUS en grève dans le réseau AEFE le 10 juin, à l'appel du SNES-FSU et du SNUipp-FSU !

Paris le 4 juin 2013

SOMMAIRE :

1. ISVL : point sur le dossier "refonte" et sur l'action syndicale
2. Concertation sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger
3. MAE : Comptes rendus Comité Technique et recrutés locaux
4. Commission d'affectation en Andorre
5. Le SNES sur le terrain : Colombie, Espagne, Roumanie, Togo, Tunisie
6. Stage hors de France des 27 et 28 août 2013

Annexe :

- Inscription au stage hors de France

1 . ISVL : point sur le dossier "refonte" et sur l'action syndicale

Le dernier HDF info était clair sur la question : « l'AEFE doit répondre aux personnels, et les cas particuliers, comme la Tunisie, doivent être traités rapidement ». **Le dossier « refonte », dont la finalisation des grandes lignes (sans données chiffrées pour les zones !) a été présenté au groupe de travail du 31 mai 2013, comporte encore de nombreux blocages.**

Ci-dessous un petit historique des dernières évolutions :

- Nos actions combinées (courrier, déclarations, annonces, voire mobilisations locales) ont été, sur la forme, suivies d'effet : le 13/05 la direction de l'AEFE (directrice, secrétaire général, DRH) a reçu en urgence le SNES et le SNUipp hors de France.

- La **zone Tunisie**, où les collègues sont engagés dans des actions de grève répétées, y compris sur certaines épreuves de baccalauréat, a occupé une grande partie des échanges. Des propositions ont été faites par l'Agence et le SNES-HDF a porté la réponse des personnels. Ces derniers ont reçu un courrier de la directrice en fin de semaine qui indique, entre autre, que « la Tunisie figure bien parmi les pays prioritaires dans le projet de réforme de l'ISVL », qu'une « première mesure d'augmentation nette de 18% est actée pour le 01 juillet », et que « l'Agence s'engage par ailleurs à étudier la demande, nouvelle, exprimée par le SNES-FSU d'une mise en œuvre accélérée de l'évolution positive de l'ISVL en Tunisie telle que souhaitée par les personnels et évoquée lors de la rencontre de la directrice avec les représentants syndicaux. »

- En plus de la mesure pour la Tunisie, l'AEFE annonce à l'arrêté du 1er juillet 2013 une revalorisation de l'ISVL à hauteur de 15 % pour **la Mauritanie**. Celles-ci font suite aux récentes revalorisations du Mali et du Niger.

- L'AEFE a annoncé l'accélération et le début de l'application de la refonte au 1er juillet 2013 pour l'ensemble du réseau. Sur ce dossier, en mars, l'AEFE s'était engagée à revoir sa copie ; le SNES-FSU et le SNUipp-FSU avaient rejeté les propositions chiffrées. **Le principal problème réside dans le principe de financement de la refonte à savoir que les ajustements à la hausse des ISVL sont financés par des baisses ce qui permet à l'AEFE de faire la refonte à enveloppe constante. Nous avons dénoncé, comme depuis le début, une refonte à enveloppe constante, et donc des baisses de niveaux des indemnités à l'application de la « refonte ».** Ces points étaient l'objet principal des courriers de relance envoyés par le SNES-FSU et le SNUipp-FSU aux Ministres, Direction du MAEE et de l'AEFE, élu/es et parlementaires.

- Au cours de cette réunion, un projet du document qui sera soumis au CA du 27 juin nous a été remis. Dans celui-ci, les principes de la refonte sont explicités. Un deuxième document nous a été remis. Il s'agit des tendances pays par pays pour « le barème de juillet » et pour « l'objectif pluriannuel (tendanciel à 3 ans). Il n'y a aucun chiffre mais seulement des + et des - pour juillet, hausses/constant/baisses pour les 3 ans à venir.

Les principes de la refonte

- Le principe de la référence au barème de l'IRE (indemnité de résidence à l'étranger- MAEE, change/prix) est confirmé

- L'enveloppe d'ISVL ne peut évoluer indépendamment de l'effet change/prix de l'IRE

- Le processus commence au 1er juillet 2013. Il se poursuivra au 1er janvier 2014 et ainsi de suite à chaque 1er janvier pendant 3 ou 4 ans

- du fait des « lissages » envisagés pour rendre la réforme la moins gênante possible pour les pays qui verront leur ISVL à terme baisser, cette réforme est prévue sur 3 à 4 années soit environ 5 barèmes en reclassement et 12 barèmes en change/prix pour lesquels 5 pays pourraient bénéficier de reclassements spécifiques »

- Le reclassement annuel se fera en utilisant les critères suivants :

. conditions de vie

. différentiel de pouvoir d'achat

. critère pays

. critère de durée moyenne sur le poste

. critère transport

- Les baisses maximales « en reclassement » (1er janvier) seront « limitées à 10% ». Pour le 1/07/2013, elles sont « limitées à 6 % »

Les évolutions prévues

Voici les indications qui nous ont été données. (ZIR= zone d'indemnité de résidence, dans ce contexte zone d'ISVL)

Pour le 1er juillet 2013

	Nombre de ZIR	% de ZIR	Nbre de résidents	% de résidents
ZIR en hausse	104	65,00%	3665	68,00%
ZIR stables	8	5,00%	95	2,00%
ZIR en baisse	47	30,00%	1648	30,00%
Total	159	100,00%	5408	100,00%

La Tunisie bénéficiera d'une augmentation nette de 18%

La liste des baisses : Allemagne, Argentine, Autriche, Bolivie, Canada, Chine, Corée, Emirats Arabes Unis, Japon, Jérusalem, Laos, Madagascar, Mexique, Nigeria, Pays Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République Dominicaine, République Tchèque, Russie, Sénégal, Singapour, Suisse et Uruguay;

Pour l'objectif pluriannuel (tendancier à 3 ans)

Compte tenu du caractère progressif de la refonte, tous les pays en baisse au 1er juillet y sont aussi. D'autres pays, stables ou en augmentation en juillet sont aussi prévus à la baisse sur le pluriannuel : Angola, Belgique, Brasilia, Comores, Egypte, Espagne, Guatemala, Guinée équatoriale, Honduras, Iran, Kenya, Libye, Mali, Niger, Roumanie et Ukraine.

Plusieurs remarques peuvent être faites :

- l'accroche à l'indemnité d'expatriation reste. Elle permet une évolution de l'enveloppe ISVL en fonction du change/prix comme cela s'est fait depuis 2002;
- la refonte proprement dite se fera à enveloppe constante. En volume, les hausses seront financées par des baisses;
- la refonte est combinée à l'évolution change/prix à savoir que les objectifs de hausse ou de baisse seront atteints pour un pays par l'addition de ses évolutions trimestrielles ou annuelles;
- à chaque évolution change/prix 5 pays pourraient voir un examen particulier de leur situation;
- même si aucun chiffre sur la tendance ne nous a été communiqué, il semble que la base sera celle de la dernière simulation « la plus favorable ». Par exemple, l'administration nous a confirmé que l'objectif était de - 10% pour l'Espagne et de - 40% pour le Japon et Singapour !

Le point de la situation et de l'action

Comme vous l'avez constaté, nous sommes passés d'un processus de refonte à celui d'ajustement annuel comme au MAE pour l'IRE. L'enveloppe constante est maintenue dans ce processus.

Les actions et interventions ont permis de faire évoluer le projet initial de l'administration vers une meilleure prise en compte des situations locales même si elle le sont par rapport à la France et sans qu'intervienne une partie forfaitaire due à l'exercice hors de France.

Comme en 2011 pour l'Espagne et Madagascar, les actions fortes sur le terrain ont permis aux collègues de Tunisie d'obtenir une première augmentation nette de 18% de leur ISVL.

Le SNES et le SNUipp ont déposé un préavis de grève pour le 10 juin, première journée des épreuves du baccalauréat, pour exiger qu'il n'y ait aucune baisse et que les ajustements à la hausse se fassent sur une période plus courte.

2. Concertation sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger

Cinq ans après les travaux initiés sous la présidence de l'Ambassadeur Yves Aubin de la Messuzieres, une nouvelle concertation sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger réunissait des élus et des représentants des parents, des personnels, des administrations mais aussi du monde associatif et des entreprises. Deux séances étaient prévues.

La première séance a été ouverte par un discours de la Ministre des Français de l'étranger Hélène Conway. Elle a tout d'abord replacé cette concertation dans le prolongement de « l'engagement du Président de la République de mettre l'éducation et la jeunesse au cœur de son action ». Selon la Ministre, il s'agit de « faire de la réussite éducative de tous les élèves, au cœur de la refondation de l'école voulue par le Ministre de l'Education nationale, un axe fondamental de notre réflexion... avec comme objectif de transmettre « le meilleur de notre éducation afin que, devenus citoyens, ils s'épanouissent pleinement, plus forts des valeurs et des principes qui leur auront été transmis ». Un « hommage appuyé aux équipes éducatives et administratives des établissements ainsi qu'aux parents et leurs représentants » a aussi été fait par la Ministre considérant « qu'il n'y a pas de projet éducatif qui tienne sans une mobilisation collective autour d'un projet de nature humaniste ». Il a aussi été rappelé que, dans leur diversité, ces établissements scolaires, en assurant une sensibilisation à la langue et à la culture françaises, sont devenus un élément essentiel de notre diplomatie de rayonnement. Pour la Ministre, ce réseau d'enseignement est aussi au service de notre diplomatie économique en appuyant les entreprises qui souhaitent développer leurs activités à l'étranger (la scolarisation étant une condition souvent indispensable à l'expatriation de leurs personnels). Enfin, il a été rappelé le rôle de l'accueil des élèves étrangers dont « une partie des élites mondiales [...], les sensibilisant voire les attachant à notre pays à tout jamais ». La création de l'AEFE en 1990 était aussi mentionnée et saluée comme « un tournant dans notre diplomatie ». Pour la Ministre, « 20 ans après le vote de cette loi, le succès est éclatant. Ce sont ainsi près de 500 000 élèves qui ont fréquenté nos établissements. Des anciens élèves qui ont grandi dans notre langue et qui sont des amis de la France ». Aussi a-t-elle précisé qu'il s'agissait d'un « outil » qu'il convenait de préserver, mais aussi « de l'adapter aux nouveaux besoins qui émergent et le préparer aux multiples défis auxquels il est et sera confronté ». Ces défis ont été précisés avec en premier lieu des nouveaux besoins qui émergent dans certaines régions du monde. Ensuite des interrogations « pédagogiques » : « quelles certifications, quels examens devons-nous préparer dans nos établissements ? Devons-nous adapter nos méthodes et contenus d'enseignement ? »

Enfin, il a été précisé que « la donne économique a, elle aussi, radicalement changé. On ne peut pas envisager, même si nous l'appelons de nos vœux, un financement public unique pour notre enseignement. La gratuité, même limitée aux seuls élèves français, est insoutenable comme nous en avons connu l'amère expérience avec la mise en œuvre de la PEC » tout en reconnaissant que « l'augmentation des frais de scolarité [...] peuvent rendre à présent parfois difficile l'accès à nos établissements ». Le « modèle économique de notre réseau » est une des questions posée à l'assemblée.

En effet, les thématiques suivantes étaient notamment proposées pour discussion :

- 1- l'excellence et la réussite éducative pour tous,
- 2- l'équilibre entre les deux missions de service public et de rayonnement,
- 3- les stratégies géographiques de développement,
- 4- l'attractivité du réseau,
- 5- le lien avec l'enseignement supérieur en France et le suivi des anciens élèves,
- 6- le modèle économique,
- 7- les offres d'éducation alternatives à l'enseignement homologué.
- 8- le pilotage stratégique,
- 9- la cohérence de notre dispositif mondial.

Il est à noter qu'aucune entrée spécifique n'était consacrée à l'AEFE et aux personnels !

La suite des travaux a commencé par des considérations générales mais peu généreuses sur l'avenir du système. Où l'on en vante les grands mérites comme modèle intellectuel pédagogique et comme élément important de la présence de la France à travers son école. Mais qu'on se le dise, si la classe moyenne a des exigences de plus en plus sophistiquées, la contrainte budgétaire empêchera de les satisfaire !

Nous avons eu droit à un bilan marqué par l'autosatisfaction.

L'Etat a réalisé un effort soutenu entre 2006 et 2012 : + 34 établissements, + 38% d'effectifs mais le développement a été maîtrisé et ce sera le mot en « or » que chacun devra garder en tête. Et puis on égrène la litanie du management : le suivi du pilotage a été renforcé, lettres de missions et contrats d'objectifs sont désormais le pain quotidien du système éducatif à l'étranger. Le suivi du pilotage a été renforcé. Le protocole d'entente AEFE / MLF se porte bien. Merci, nous venons d'en mesurer les effets négatifs à Agadir. Si l'administration, reconnaît que la part des titulaires diminue dans le réseau, elle se targue néanmoins d'avoir maintenu des expatriés grâce aux conseillers pédagogiques. Naturellement un effort a été fait sur l'offre alternative à l'enseignement homologué.

A la suite de ce bilan, on nous reparle encore une fois de développement maîtrisé puis on nous invite à réfléchir par groupes sur les questions pédagogiques, les questions économiques et l'offre éducative complémentaire.

Le SNES et le SNUIPP ne sont pas arrivés les mains vides. Nous avons immédiatement distribué un tract où nous reprenons l'essentiel de nos propositions visant à desserrer l'étau budgétaire qui bloque le développement du réseau aussi bien que les rémunérations des personnels. Les revendications suivantes ont été reprises :

- Refinancement de l'établissement public de manière à assurer les traitements des fonctionnaires.
- Reprise de l'embauche d'enseignants titulaires conformément aux engagements présidentiels et pour faire face à la montée d'effectifs.
- Augmentation des ISVL partout où les conditions de vie sont dégradées et notamment en Tunisie mais aussi refonte du système qui bénéficie à tous.
- Rattrapage des pertes de pouvoir d'achat pour les recrutés locaux.

Le SNES, SNUIPP et SNEP ont par ailleurs publié un communiqué de presse dans lequel il est demandé clairement un retour d'un subventionnement conséquent de l'état dans l'enseignement français à l'étranger afin que l'établissement public ait les moyens d'assurer les missions de service public qui sont les siennes comme le prévoit la loi de 1990 sur l'AEFE et que les compliments adressés au système éducatif à l'étranger ne soient pas sans suite.

Afin de donner plus de moyens à l'agence notamment pour mieux indemniser les résidents et de trouver une solution aux problèmes immobiliers, nous proposons que les salaires indiciaires des détachés et la part patronale des retraites soient pris en charge par le MEN. Nous revendiquons la création de postes de titulaires détachés et correctement rémunérés à hauteur des besoins suite à la montée d'effectifs.

Nous revendiquons également une amélioration générale des conditions de travail pour les recrutés locaux grâce à la définition d'un accord d'établissement type pour les RL avec caractère contraignant pour tous les établissements.

Selon le SNES on n'obtiendra pas la qualité éducative sans y mettre davantage de moyens en financement public que ce soit pour renforcer le système dans sa mission de service public et notamment l'opérateur public qu'est l'AEFE mais aussi pour assurer l'attractivité par l'augmentation de la rémunération et l'optimisation des conditions de travail auprès de personnels qualifiés (voir Communiqué du SNUipp-FSU, SNES-FSU et SNEP-FSU au lien suivant : <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article216>).

3. MAE : compte rendu CTM et recrutés locaux

Compte rendu du Comité Technique Ministériel des 15 et 16 mai

Dans son intervention, le ministre Laurent Fabius a commencé par rappeler les impératifs de sécurité des postes en rendant notamment hommage aux personnels de l'ambassade de France en Libye.

Pour cela, il a rappelé que la priorité était de renforcer le dispositif de sécurité (20 Millions d'Euros/an) dans les enceintes diplomatiques, consulaires et culturels + AEFE avec y compris des cessions de vente immobilière à l'étranger. Des travaux de mutualisation et de regroupement des services à l'étranger sont également à envisager.

Autre chantier important, les travaux sur l'évolution du réseau diplomatique, consulaire et culturel en proposant des orientations nouvelles que le Ministre fera au Président de la République et au chef du gouvernement.

Les orientations générales:

1. Les moyens du MAE :

Ce que le ministre dit à peine, c'est que les suppressions de postes continuent. 600 suppressions sont encore prévues dans le plan triennal en cours !

Pour le reste, il s'agit de redéploiement mais pas de moyens nouveaux :

- Renforcer les moyens du MAE et adaptation rapide à faire là où les intérêts de la France le demandent. Création de postes ETP (équivalent temps plein) dans certains pays émergents. Le redéploiement est bien évident !
- Renforcement et évolution du secteur des Visas : évolution à trouver dans le cadre d'une réflexion globale en matière de politique migratoire et d'attractivité (étudiants, touristes, investisseurs, artistes...). **L'externalisation continue sous couvert de problèmes migratoires !**
- Travail conjoint en parallèle avec le ministère de l'intérieur pour la refonte du système informatique. Évidemment, **les moyens manquent pour que le MAE exerce ses responsabilités !**
- Diplomatie économique 2013-2015 avec près de 300 emplois (100 dans le réseau culturel et près de 75 aux visas) « c'est beaucoup et peu » comme l'a affirmé le Ministre. Cela s'accompagnera par des suppressions de postes qui se feront principalement en Europe et en Amérique du Nord. **Là encore, on redéploie au détriment d'autres missions historiques du MAE !**

2. Modalités nouvelles pour les représentations à l'étranger :

- Universalité du réseau à conserver
- Redéfinition des missions de nos ambassades et consulats, réduction des formats dans certains pays (Jamaïque, Népal, Honduras, Brunei, Cap vert, Érythrée, Zambie...)
- Les ambassadeurs seront secondés par 4 agents au lieu de 10 à 12 actuellement !
- Ouverture de chantiers sur les représentations à l'étranger : réductions des parcs immobiliers (Vienne, Genève...), regroupement des résidences.

En fait de modalités nouvelles, il s'agit d'une réduction de la capacité du dispositif financé par l'État. Rappelons tout de même que le budget du ministère des Affaires étrangères représente moins de 1% du budget de l'État, subvention à l'AEFE comprise !

3. Réorganisation rapide du réseau Consulaire :

- Au sein des capitales privilégier la création de sections consulaires, effort de mutualisation et de regroupement des sites.
- Abandon des fonctions notariales en Europe.

L'externalisation ne suffit pas. Maintenant les fonctions et le nombre des consulats vont être réduits.

4. Poursuite du réaménagement du réseau culturel, scientifique et de recherche :

- Mutualisation à faire
- Plan nouveau de redéploiement des moyens
- EAF (établissements à autonomie financière): 136 implantations hors capitale (révision de cette carte) : 20 EAF en difficultés financières
- Déploiement de l'expertise technique, priorité géographique
- Pour 2014-2015 : mesures de réorganisation impératives à trouver, efforts à consentir (50 ETP) pour les agents titulaires du réseau
- Respect de la masse salariale et compensation des effets change prix ...**équation impossible !**

Un des points importants développé par le ministre a porté sur la décision concernant le rattachement des établissements culturels à l'Institut Français. Le dernier rapport établi par le Secrétaire général du quai d'Orsay montre qu'il y aurait beaucoup d'inconvénients à ce rattachement.

5. Autre dossier brûlant, les projets d'arrêtés concernant les IRE (indemnités de résidences servies aux expatriés) pour les catégories A, B et les ambassadeurs ! La présentation du ministre a été très sommaire :

- Tableau des vocations dans le cadre des avis formels présentés au CTM aux organisations syndicales s'agissant des IRE (Indemnités de Résidence à l'étranger) pour les catégories A et B.
- Effort spécifique pour les Ambassadeurs.

L'ensemble des organisations syndicales du CTM a exprimé le rejet de ces arrêtés proposés sans concertation. La FSU-MAE a demandé le retrait des textes ! Le ministre a préconisé une discussion de ces textes en séance. Comme cette discussion ne menait à rien et de crainte de convocation répétée du CTM, le DGA a mis aux voix et recueilli un vote unanime contre. Un autre CTM est convoqué pour le 14 juin en attendant la concertation...

6. Réforme du Dialogue social en centrale et à l'étranger.

Un sujet en centrale, la création d'un CTS (comité technique spécial) parisien par analogie avec le CTS nantais. Autre sujet d'importance, le dialogue social dans les postes.

Un arrêté est en préparation qui prévoit un comité technique de proximité pour les agents de l'État, une CCL (commission consultative locale) pour les recrutés locaux et la possibilité de réunions conjointes. En principe, il ne devrait y avoir qu'un comité de proximité mais le MAE redoute que cette instance unique ne permette aux recrutés locaux de revendiquer ou de recourir pour la requalification de leurs contrats...comme agents de l'État.

L'arrêté sera complété par un accord cadre. La FSU note au moins deux problèmes dans le projet.

1. le déséquilibre entre le rôle des organisations syndicales et celui du MAE, un comble pour un comité technique nouvelle version accords de Bercy. En effet le CT est présenté comme une instance qui permet au MAE d'expliquer sa politique
2. le visa de la direction du MAE pour qu'une organisation syndicale ait le droit de se présenter aux élections de la CCL hors UE en contradiction avec la convention 97 de l'OIT sur la liberté syndicale.

La sortie de l'arrêté est prévue pour la fin de l'année 2013.

Compte rendu de la réunion "recrutés locaux" au MAE le 22 mai 2013

L'Administration a indiqué qu'elle procéderait d'ici à fin septembre à l'examen des dossiers transmis par les Postes en matière de demande de revalorisation des grilles salariales ; elle a également rappelé que **la norme d'évolution en la matière était basée uniquement sur la rémunération brute des agents**, et ne prenait donc pas en compte les cotisations patronales ni le coût de la protection sociale.

D'un point de vue technique, l'Administration a expliqué que l'outil de gestion, paramétré pour la France, ne comporte pas de cadre permettant d'intégrer les spécificités liées à la législation locale et variables en fonction des

pays, et que leur prise en compte doit faire l'objet d'un accord préalable du Ministère du Budget.

L'Administration a également rappelé que le mécanisme couverture obligatoire/change est prévu pour couvrir ces évolutions liées à la réglementation locale, et que les mesures complémentaires telles que la couverture santé et la retraite – n'ayant pas un caractère obligatoire – ont vocation à être couvertes par le retour catégoriel.

Mesures coût/vie

L'Administration a rappelé les contraintes budgétaires telles qu'elles ont été évoquées lors du CTM des 15 et 16 mai derniers, et a exposé les principes de l'application des mesures coût/vie.

Comme les autres années, la mesure s'appliquera avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013 ; dix pays ne sont pas concernés car traités en fonction d'augmentations décidées par les Etats pour tous les salaires (Espagne – Italie – Luxembourg – Irlande – Finlande – Burundi – Ile Maurice – Liban – Malte – Monaco).

Comme l'an passé, elle sera basée sur le taux d'inflation rendu public par le FMI, qui selon l'Administration est la mesure de calcul la plus universellement reconnue.

Le mode de calcul est le suivant : du taux d'inflation FMI est retranché le taux d'inflation pour la France ; il sera de **1.9 % en 2013** (pour mémoire le taux d'inflation français retenu pour ce calcul était de 2.1 % en 2012).

Selon l'Administration ce mode de calcul est moins pénalisant qu'un même pourcentage appliqué à tous, et il ne pénalise pas les pays à très forte inflation ; La FSU souhaite que des efforts supplémentaires soient faits pour compenser le décrochage dans les pays à faible inflation.

Environ 1.2 millions € seront consacrés à cette mesure en 2013 (contre 1.4 millions € en 2012) ; à ce montant viennent s'ajouter **500 000 €** consacrés à la revalorisation des grilles salariales (contre 200 000 € en 2012 dont 100 000 € ont été reportés et donc financés sur l'exercice 2013).

Cet effort supplémentaire en faveur de la revalorisation des grilles salariales est consenti par l'Administration pour compenser les problèmes structurels (décrochage) dans un certain nombre de pays.

Au total **1.7 millions €** seront donc consacrés aux mesures coût/vie au cours de l'exercice 2013, montant sécurisé selon l'Administration.

Un bémol cependant : la revalorisation des grilles salariales ne concerne pas les RL du réseau culturel ; l'Administration explique qu'en raison de leur autonomie financière, ces établissements doivent gérer leurs ressources propres et donner la priorité à l'équilibre budgétaire, quitte à ne pas être en mesure d'assumer l'augmentation des rémunérations de leurs personnels ! (il n'y aurait selon elle aucun moyen de leur imposer ces augmentations).

La FSU a fait remarquer que même si les statuts sont différents, il peut y avoir une obligation politique ; et que lorsqu'il s'agit des établissements culturels, il n'y a jamais assez d'argent, or les moyens existent, il s'agit donc juste d'un **problème de décision**, qui renvoie à la coordination du réseau à l'étranger et à la responsabilité de l'Administration vis-à-vis de ces établissements !

Fiscalité

S'agissant des transferts SCAC/EAF, l'Administration a indiqué qu'aucun changement dans la base de calcul de l'imposition des RL ne lui avait été signalé par les Postes.

Dans certains pays les cotisations patronales obligatoires ne seraient pas forcément versées, et l'absence d'édition systématique des fiches de paie peut conduire à des difficultés dans la reconstitution des carrières des agents au moment du départ en retraite (les régies des postes diplomatiques et consulaires peuvent pallier ces difficultés en retraçant les paiements comptables des rémunérations mensuelles).

L'Administration a indiqué sa volonté de demander aux Postes de **réécrire les contrats des RL de manière à y inclure la prise en charge de la protection sociale** (part obligatoire et part complémentaire).

Après consultation de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), un consensus a été trouvé pour les RL de nationalité française qui auraient omis de cocher la case « agent de l'Etat à l'étranger » et qui de ce fait se seraient vus appliquer un **taux d'imposition forfaitaire de 20 % en qualité de non résidents**.

Une communication a été faite en ce sens aux SCG : les agents concernés doivent **saisir directement le centre des impôts des non-résidents** et produire les justificatifs (contrat) de leur lien avec l'Administration ; la DGFIP s'est engagée étudier les demandes, à rectifier les déclarations des agents en conséquence et à procéder aux ajustements nécessaires.

La FSU a fait remarquer que si la fiscalité locale s'applique, elle est parfois bien différente de la fiscalité française et que de gros écarts peuvent être constatés entre la rémunération brute et la rémunération nette, après prélèvement à la source de l'impôt comme c'est le cas dans de nombreux pays.

Il convient donc de regarder le niveau du salaire et dans le même temps celui de la pression fiscale afin d'avoir une idée du montant du revenu disponible.

Au Maroc notamment, l'imposition à la source est de 40 %, dans un système où la notion de part fiscale n'existe pas.

Si le problème des salaires n'est pas traité par rapport à la fiscalité locale, la FSU a indiqué que la situation générerait automatiquement des demandes de revalorisation des salaires, et l'attribution de primes non imposables.

4. Commission d'affectation en Andorre

La commission de recrutement en Andorre pour la rentrée 2013 s'est déroulée le 15 mai 2013 au MEN à Paris.

Seuls deux postes de PLP (génie électrotechnique ; mathématiques – sciences physiques) étaient à pourvoir pour le second degré.

Vous trouverez ci-dessous la déclaration liminaire du SNES avec des éléments de réponse apportés par le MEN.

Déclaration liminaire SNES – SNEP - FSU : commission d'affectation des personnels en Andorre.

Malgré la mobilisation et le désaccord des enseignants du lycée Comte de Foix, la FSU constate que les revendications relatives à la sous dotation ainsi qu'à la scission lycée-collège (pour le recrutement) n'ont pas été entendues.

Depuis deux ans, une scission, imposée par le Délégué français pour l'enseignement en Andorre, a été opérée de manière variable dans l'établissement selon les matières entre collège et lycée. Les collègues certifiés qui obtiennent un poste au lycée Comte de Foix devront certainement enseigner en collège sans en avoir été informés au préalable et sans savoir pour combien de temps. La FSU revendique un recrutement qui offrirait à tous des postes collège-lycée.

Nous attendons toujours la note rédigée par M. le Délégué concernant l'articulation entre collège et lycée, suite à la demande du Président de la commission de mai 2012. Le délégué assure qu'il n'interviendra pas dans la répartition des services des enseignements du secondaire. Cette répartition, en collège et/ou lycée, relève de la compétence du chef d'établissement après consultation des équipes d'enseignants.

Suite à l'ajournement sine die de la construction du collège d'Encamp, le lycée Comte de Foix n'obtient seulement qu'1/6ème de l'enveloppe initialement prévue et ce, pour une simple mise aux normes des installations. Ce manque de financement est récurrent. Il est urgent d'abonder le budget de cet établissement.

En effet, le manque de maintenance des locaux et équipements cumulé à un défaut de conception ainsi qu'à l'usure liée au temps ont dégradé les conditions d'exercice. Au niveau informatique, le problème d'incompatibilité du serveur de l'établissement pour l'évaluation en ligne du socle commun, déjà évoqué l'an dernier n'a toujours pas été résolu (absence de numéro d'identification des élèves de la 6ème à la seconde). Aucune solution à ce jour n'a été apportée par le MEN.

Une enveloppe à la hauteur des attentes aurait aussi permis de développer l'éducation au numérique à travers l'acquisition par les élèves d'un ordinateur portable comme cela est le cas dans certaines académies (pour le collège). Le MEN précise qu'aucune enveloppe n'avait été actée par les autorités françaises et andorranes. Le montant annoncé de 18 M€ ne correspondait qu'à une prévision des coûts de construction. Le montant de l'enveloppe (3 M€) attribué pour la rénovation du lycée est à dissocier du projet ajourné de construction du collège

d'Encamp.

Malgré la grande originalité de cet établissement, avec 2 premières langues pour tous les élèves et un contexte andorran unique qui peut permettre la collaboration et l'expérimentation pédagogique entre 3 systèmes d'enseignement : l'espagnol avec de plus son autonomie catalane, l'andorran et le français, l'excellence des résultats aux examens ne saurait perdurer dans un tel contexte.

Où en est la rédaction de la Convention Franco-andorrane de 2013 ? La FSU souhaite être associée aux groupes de travail qui se réuniront quant à sa rédaction. Le MEN indique que la rédaction de la convention est pratiquement bouclée et qu'elle diffère très peu de la précédente pour le second degré.

Quelques remarques à propos du recrutement et des postes non pourvus ou susceptibles d'être vacants.

Le SNES regrette que la proposition relative aux critères de recevabilité des candidatures n'ait pas été retenue. En effet, ces critères ne tiennent pas compte de l'augmentation de l'âge légal d'ouverture des droits à pension et de l'âge limite à partir duquel un fonctionnaire est radié des cadres. Le SNES propose l'évolution suivante de ce critère : « seront retenus prioritairement, les candidatures des personnels ne se trouvant pas au 1er septembre 20XX, à 6 ans et moins, de l'âge limite selon les droits à pension ». Le MEN qui n'a pas tenu les engagements pris lors de la dernière commission, propose la réunion prochaine d'un groupe de travail relatif aux barèmes et critères de recevabilité des candidatures.

Les candidats qui n'obtiennent pas de poste regrettent qu'il n'y ait aucune communication du ministère.

Le poste de deuxième infirmière n'est pas pourvu et cela fait cruellement défaut pour un établissement de 1500 élèves. Comment se fait-il que ce poste n'apparaisse pas au mouvement ? Le SNES – FSU s'insurge de la non publication au B.O. du poste d'infirmière mais aussi de 3 postes d'ITRF (Ingénieur et personnels Techniques de Recherche et de Formation). Plus inquiétant encore, les responsables du MEN considèrent que l'occupation actuelle de ces postes par des vacataires ne nécessite pas le recours au recrutement de titulaires. Le SNES –FSU demande la publication au B.O., pour la rentrée 2014, de ces 4 postes non pourvus.

Il faudrait régler le problème du surveillant de baignade : la législation andorrane contrairement à celle de la France, impose un surveillant de baignade diplômé dans une piscine intra-muros. C'est un assistant d'éducation qui couvre le poste actuellement. Son contrat s'achève bientôt et plus de 1000 élèves ne pourront accéder au bassin en EPS.

5. Le SNES sur le terrain : Colombie, Espagne, Roumanie, Togo, Tunisie

Colombie

Stage syndical BOGOTA 10 et 11 avril 2013.

Le SNES hors de France a animé un stage syndical de deux jours à Bogota, pendant lesquels responsables, commissaires paritaires, militants ou syndiqués SNES ont pu échanger sur l'action du SNES-FSU dans leurs établissements. Présents sur place la section organisatrice de Bogota, ainsi que Cali pour la Colombie, et les sections d'Équateur, du Guatemala, du Honduras, du Mexique et de Panama

Un point a été fait sur la situation nationale et l'action du SNES, notamment dans le cadre de la loi Peillon de refondation de l'École. La participation active et l'action syndicale du SNES-FSU lors de tout le processus (concertation, États généraux, manifestation nationale du 6 avril...) ont été rappelées. Force est de constater que le compte n'y est pas pour une véritable rupture avec les politiques précédentes. Les efforts sur les postes budgétaires pour le quinquennat sont un signe mais le second degré et ses personnels sont laissés au bord du chemin. Le SNES combat pour de réelles ambitions pour l'éducation, ses personnels, leurs carrières et leurs salaires. En France comme à l'étranger, les pratiques managériales mises en place sous la présidence Sarkozy n'ont pas cessé. **L'action syndicale collective, à ce titre, permet une véritable force de défense de tous les personnels et doit répondre aux agressions répétées de certains membres de l'administration.** La zone des stagiaires présents n'est pas exempte de ce type d'intimidation ou de manœuvres. Là encore, le SNES a rappelé tout le rôle que l'action syndicale doit jouer. Sur les grandes lignes nationales, rappel a également été fait des mandats du SNES,

notamment la masterisation, en parallèle avec l'élévation du niveau de rémunération. Sur ce dernier point, **le SNES continue, à l'étranger, de se battre et de revendiquer pour que les personnels aient accès aux concours et que des mesures concrètes soient prises, y compris dans le cadre de la loi Sauvadet (résorption de la précarité) qui, malgré nos démarches multipliées, laisse de côté-c'est inacceptable- les personnels contractuels de l'étranger.** Au niveau national toujours, l'esprit et la lettre de l'école du socle continuent de bloquer une véritable école de la réussite pour tous et à ce titre, la loi Peillon ne règle évidemment rien, pas plus qu'elle crée la rupture sur le collège ou la réforme du lycée. Pour tous ces dossiers, **le SNES-FSU continue à porter de véritables propositions pour l'école de la République et une prise en compte réelles des difficultés de ses personnels, tant au niveau du métier, des conditions de travail, que des rémunérations ou des carrières.**

A l'AEFE, la priorité à l'éducation affichée par le président Hollande n'a pas de réelle traduction. On nous dit que le budget de l'AEFE a été « sanctuarisé » sur une période de 3 ans, ce qui signifie pas moins, mais pas plus, alors que la situation devient critique : l'Agence emploie environ 5 300/5 400 résidents à l'échelle mondiale, 1 300 expatriés auxquels on doit ajouter plus de 10 000 recrutés locaux. La situation est scandaleuse et, là où le réseau accueille plus de 4 000 élèves en moyenne par an, **les blocages du plafond d'emploi imposé, tout comme le poids de la part patronale des pensions civiles des détachés, ou celui des charges et de l'investissement liés à l'immobilier, créent autant de situations conflictuelles.**

Les revendications sur l'indemnité spécifique de vie locale (ISVL) en sont un exemple. Le SNES-FSU, fortement mobilisé dans la zone et à plusieurs reprises, comme en Colombie, a dénoncé de longue date l'insuffisance du niveau de cette indemnité, fortement dépendante et tributaire des taux de change et d'inflation. **Nos revendications, doublées de la lutte syndicale, ont partiellement été entendues mais certaines situations ne sont toujours pas réglées et, d'autre part, le projet « refonte » de l'ISVL ne doit pas léser les pays de la zone en proie à toutes ces difficultés.**

Les conditions et règles de fonctionnement pour les établissements conventionnés (tous, dans cette zone) ont également été rappelées. Le conseil d'administration, Junta ou autre dénomination et statut de l'association locale, ne peut s'arroger le droit d'aller contre la convention. Chacun ses positions mais chacun ses prérogatives, ce que rappelle d'ailleurs en substance le « guide du bon usage de la convention » de l'AEFE, sur le contenu duquel le SNES-FSU est intervenu à plusieurs reprises lors de son élaboration. Le guide ne règle évidemment pas tout mais les règles existent et doivent être respectées. Le chef d'établissement et les instances, comme le conseil d'établissement jouent d'ailleurs un rôle prépondérant, à la fois dans le fonctionnement de l'établissement mais également dans les liens avec l'organisme gestionnaire. **La transparence n'y est pas toujours de mise, le SNES a rappelé nos diverses interventions à ce propos, notamment sur le plan budgétaire. Dans les établissements conventionnés, comme dans les autres, la gestion des moyens doit être au service de l'éducation. La logique ne doit pas être celle des économies ou de la concurrence. Elle ne doit pas non plus nier les personnels, acteurs au cœur du système éducatif, tant sur le volet condition de travail que sur le volet salarial. L'établissement public AEFE doit être la première à défendre de telles pratiques.**

Des points ont également été faits, tout au long de ces deux journées, sur la **nécessité de postes budgétaires supplémentaires dans la zone.** Postes d'expatriés, personnels résidents et locaux. Sur le ratio titulaires/non titulaires, si l'on peut noter quelques avancées récentes, **le SNES rappelle aussi que le compte n'y est pas pour une zone ou ce ratio est historiquement bas, que les titulaires non-résidents doivent être résidentialisés en toute priorité (notamment lorsqu'aucun support de titulaire de la discipline n'existe dans l'établissement) et que ces créations ne doivent se faire au détriment d'autres zones géographiques, aux prétextes qu'elles seraient mieux dotées.** Ce principe ne tient pas et n'est pas bon car les besoins des zones soi-disant mieux dotées ne diminuent pas pour autant !

Les acquis syndicaux ont été également rappelés, qui légitiment et confortent l'importance cruciale de la lutte menée par le SNES. Des points ont également été faits sur les chantiers en cours, comme la fin demandée de longue date des trois mois forcés de faux résidents, ou le combat pour une meilleure prise en compte des situations des personnels résidents sur l'aide à la scolarité ou l'avantage familial. La vie de la section, l'importance du suivi de la syndicalisation, des dossiers et des règles des commissions paritaires, notamment lors du recrutement, étaient également à l'ordre du jour.

Un stage riche en échanges, qui a une fois de plus révélé l'importance du militantisme et de l'action des représentants SNES et des collègues, dans un contexte parfois difficile où l'action collective doit être sans cesse mise en avant afin d'apporter des réponses ou de faire entendre la voix des personnels. Un accent particulier a été mis dans ce contexte, sur le rôle du représentant établissement (S1) et la vie de l'établissement (information et mobilisation des collègues, interventions individuelles ou collectives).

Le SNES a également tenu sur place à Bogota une heure d'information syndicale, un rendez-vous avec la Provisoire et un autre aux services culturels.

L'HMIS a permis une présentation des points d'actualité, notamment les préoccupations directes des personnels telles que la réforme de l'ISVL ou de questions plus « locale ». Au-delà de l'échange sur les points évoqués plus haut (revendication des personnels, ISVL..) **la question des recrutés locaux a été centrale.** C'est d'ailleurs cette question, au-delà de la reprise des revendications du SNES-FSU pour cette indemnité auprès du chef d'établissement et du COCAC adjoint, qui a occupé la plus grande partie des échanges, actualité oblige. Les personnels de droit local, mobilisés lors des dernières journées d'actions, à l'appel du SNES-FSU, ont fait l'objet de remise en cause de leurs droits syndicaux. Le SNES Colombie, après une réaction immédiate sur la question, a réaffirmé les droits de ses personnels. **L'entêtement de l'administration sur la question n'a d'ailleurs pas payé puisqu'y compris sur la partie purement locale de cette affaire, il a été clairement démontré que ces collègues avaient le droit de grève.** Le SNES est donc longuement revenu sur ces questions en présence de la Provisoire ou aux services culturels, ainsi que pour y réaffirmer son opposition aux visites opérées par l'administration de l'établissement dans les classes des collègues recrutés locaux. Pour nous, chacun son rôle et l'évaluation d'un cours et de la pédagogie sont du ressort du corps d'inspection.

Un stage et une mission qui ont donc, à la fois, confirmé à nouveau l'importance de la présence et de l'action syndicale du SNES-FSU dans les établissements et zones à tous les niveaux. L'importance de la présence de terrain, tant sur le plan du suivi des collègues dans les établissements, que sur la dimension de l'action collective, a été une fois de plus confirmée. Dans une zone où, les stagiaires présents et la qualité des échanges en étant l'illustration, le travail du SNES-FSU est particulièrement actif et efficace, le secteur hors de France tient à remercier tous les collègues, accueil, participation, qui ont contribué à ces journées à Bogota.

Espagne

Assemblée générale du SNES Espagne

Les différents secrétaires de S1 et commissaires paritaires du réseau Espagne (Alicante, Barcelone, Bilbao, Madrid, Malaga, Valence, Villanueva de la Cañada) se sont réunis samedi 11 mai à Barcelone.

Un tour de table aura permis de mettre en avant les **problèmes spécifiques à chaque établissement** : gestion des personnels désastreuse de la part de certains chefs d'établissements, volonté de supprimer des options de langues anciennes, projets d'extension mal ficelés et imposés aux personnels, fermeture de postes de résidents...

Un point spécifique a été fait sur **l'organisation des épreuves de langues**. Comme on pouvait s'y attendre de nombreux dysfonctionnements ont été signalés, les modalités retenues n'ont globalement pas permis de faire passer les épreuves dans des conditions satisfaisantes pour les élèves et les personnels. Il a été décidé de faire un bilan détaillé de l'organisation de ces passations qui sera soumis au SCAC en demandant un cadrage plus précis pour l'année prochaine.

S'en est suivi un bilan de la **CCPL de recrutement des personnels résidents**. Les commissaires paritaires SNES ont déposé une demande de modification de barème octroyant des points d'ancienneté aux personnels ayant accompli un premier contrat de résident en Espagne qui a été rejetée par l'administration : sans cette modification ces personnels sont quasi systématiquement classés derrière un candidat en disponibilité en Espagne (ayant un contrat local ou non). Ils ont par ailleurs signalé le recul pour les collègues n'ayant pas fait les trois ans de premier contrat de résident : ceux-ci pouvaient auparavant formuler une demande de mutation interne qui était examinée en CCPL puis en CCPC avec une possibilité de dérogation à la règle, l'examen de ces cas ne passe plus maintenant en commission

paritaire et les demandes des collègues ont été systématiquement rejetées par l'administration. Enfin, ils ont signalé les difficultés liées à l'application de la règle des trois ans de titulaire en France pour obtenir un détachement notamment pour les collègues déjà détachés souhaitant muter dans le réseau AEFÉ.

Pour finir, concernant le projet de refonte de l'ISVL, il a été décidé de répondre par une mobilisation solidaire sur l'ensemble du réseau Espagne même si seulement certaines villes venaient à être touchées par des baisses.

Le secrétaire SNES Espagne.

Roumanie

Mission en Roumanie

Le SNES hors de France s'est rendu en Roumanie pour une mission syndicale. Le lycée français Anna de Noailles de Bucarest est en pleine mutation puisqu'un important projet est en cours, le nouveau lycée français ouvrira ses portes à la rentrée 2013. Pour un coût global de 14 millions d'euros, avec une aide financière de l'AEFE à hauteur de 3 millions, ce projet arrive à concrétisation. Les conséquences pour la communauté scolaire et l'ensemble des personnels ont été au cœur des débats lors de cette mission. La section SNES-FSU de l'établissement, travaillant en intersyndicale, a déjà alerté à plusieurs reprises les interlocuteurs de l'administration, du comité de gestion, et de l'AEFE sur les difficultés générées par ce changement à venir : « La localisation du nouvel établissement, éloigné du centre-ville, n'est pas sans entraîner un nombre conséquent de changements pour l'ensemble des personnels de l'établissement, dont la plupart (en particulier des recrutés locaux) réside en périphérie sud ou ouest, dans des quartiers beaucoup plus abordables en termes de loyer. Des demandes spécifiques ont été faites pour l'ensemble des personnels, recrutés locaux ou résidents, sur le point épineux des transports. Une prise en charge partielle a été annoncée pour les recrutés locaux, mais les personnels la juge insuffisante. Il faut dire que les salaires sont particulièrement bas pour ces collègues. »

Lors de la mission, le SNES-FSU est intervenu à plusieurs reprises et devant l'ensemble des interlocuteurs (Proviseur, Président du comité de gestion, Services culturels de l'ambassade de France) pour demander que **le dialogue social soit réel et suivi d'effet à tous les niveaux, et que des négociations s'ouvrent d'urgence pour les niveaux de rémunérations des personnels locaux.**

Le SNES-FSU a également dénoncé des intimidations, voire des sanctions prises à l'encontre des collègues. Pour nous, il ne s'agit évidemment pas d'un fonctionnement normal, tout comme la part de rémunération au mérite imposée aux collègues en recrutement local, que nous avons dénoncée. **Le SNES a demandé à ses différents interlocuteurs que cesse toute mesure s'apparentant à de l'intimidation. Nous avons par ailleurs confirmé sur place et rappelé à nos différents interlocuteurs que le SNES-FSU représente tous les personnels, ces derniers ayant, en Roumanie comme ailleurs, le choix de leur représentation syndicale.**

En heure d'information syndicale, les échanges ont porté majoritairement sur ces questions. **Les collègues sont déterminés et attendent des propositions concrètes. La question de la création d'une Fondation est également source d'inquiétudes.** Le texte et les applications ne sont pas à ce jour connus des personnels, pas plus que les nouvelles conditions et les différents changements éventuels liés aux statuts et contrats. **Le SNES a demandé à ce titre qu'une information soit donnée d'urgence à l'ensemble des personnels, dans la droite ligne de la transparence par ailleurs affichée.**

Le besoin en postes budgétaires, lié notamment à l'accroissement planifié du nombre d'élèves, est souvent revenu dans les débats. Le SNES-FSU interviendra au prochain comité technique pour appuyer les demandes de l'établissement.

Une mission syndicale qui a confirmé, une fois de plus, l'importance du travail mené par la section SNES-FSU et les collègues dans l'établissement, pour faire avancer les droits et les conditions de travail et de rémunération de tous les personnels dans le réseau. Pour la Roumanie, comme dans l'ensemble du réseau, ces dossiers seront bien sûr suivis de très près par le secteur hors de France, car les personnels attendent des évolutions rapides et concrètes.

Togo

A Lomé

Roger Ferrari, en mission de coopération avec les syndicats togolais, a rencontré les collègues du lycée de Lomé.

Au cours d'une réunion ouverte à tous, les collègues présents ont fait état de différentes interrogations ou problèmes :

- le rôle de la CCPL pour la défense d'un collègue victime d'une baisse de note ;
- la rémunération du jury pour l'histoire de l'art au brevet ;
- la rémunération de l'évaluation langues vivantes à l'oral du baccalauréat qui pose problème à Cotonou et à Accra ;
- le niveau de l'ISVL qui a légèrement baissé au dernier barème alors que les prix de l'électricité, de l'essence et des loyers augmentent ;

D'autres questions ont été posées sur les retraites et l'accès aux bourses pour les résidents. Une rencontre a eu lieu avec la direction de l'établissement pour évoquer certains des problèmes.

Tunisie

La mission du SNES hors de France s'inscrit dans le cadre de la lutte et de l'action syndicales des personnels, très mobilisés en Tunisie. Les collègues ont deux revendications principales : la revalorisation de l'indemnité spécifique de vie locale et les salaires des recrutés locaux. (voir HDF info 9-point 2

http://www.hdf.snes.edu/IMG/pdf/hdf_infos_9.pdf)

C'est dans ce cadre que se sont tenues les heures d'information syndicale à Pierre Mendès France et à la Marsa. Le SNES hors de France, suite à une relance et à la mobilisation forte des personnels en Tunisie, avait au préalable été reçu par la direction de l'AEFE et la situation en Tunisie avait occupé la majeure partie des échanges. **Pour le SNES, le constat est très clair d'une ISVL historiquement basse pour la zone et dont le niveau d'aujourd'hui est en décalage total avec la réalité et les évolutions économiques ou politiques du pays.** Les propositions de l'AEFE montrent à ce jour une prise en compte d'une partie de cette réalité, mais nos collègues les jugent pour l'instant insuffisantes, notamment dans le délai d'application de l'objectif visé, ils l'ont fait savoir clairement dans les établissements. Localement, des signes ont toutefois été donnés suite aux premières avancées et propositions de l'administration : un préavis sur une épreuve d'examen a été levé dans un établissement et dans l'autre, la fin de la grève des notes a été actée. Ces éléments et positions ont été transmis à l'AEFE, dont la réaction est très attendue sur place, où l'action syndicale continue, les collègues demeurant fortement mobilisés, y compris sur la période du baccalauréat.

Les entretiens avec les administrations respectives (directions des établissements et conseiller culturel) ont permis à la délégation du SNES-FSU de rappeler le droit syndical et de dénoncer certaines atteintes à celui-ci dans le cadre des mobilisations. Elles ont permis aussi une avancée concrète sur le dossier des recrutés locaux, **l'administration s'engageant à ouvrir à nouveau le dossier du dialogue social, à travers une réunion d'urgence annoncée, ainsi qu'un rattrapage sur le manque à gagner salarial de certaines catégories des personnels.** Sur ce dossier, porté très activement par le SNES Tunisie, de réelles avancées ont été obtenues pour les personnels. Les récentes évolutions montrent que l'action paye là aussi et, là non plus, nous n'abandonnerons pas.

L'AEFE doit répondre dans le cadre du dossier ISVL. Les collègues, très mobilisés en Tunisie, sont en attente forte de propositions et d'engagements concrets, ils l'ont fait savoir très clairement.

6. Stage hors de France : 27 et 28 août

Le stage se déroulera à PARIS **les mardi 27 et mercredi 28 août 2013** dans les locaux du SNES.

Le plus grand nombre de responsables de section ou de futurs responsables de section est souhaité pour l'utilité et l'efficacité du stage.

Pour les collègues de l'hémisphère sud ou qui ont déjà effectué leur rentrée scolaire, le secteur HDF rappelle qu'il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence pour pouvoir y participer. Pour les frais de déplacement, le SNES étudiera la situation, mais faites nous part dès maintenant de votre intérêt.

Le programme comportera, entre autre, les éléments suivants :

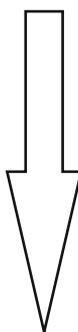
- La section SNES dans les établissements et dans le pays
- Les dossiers à l'AEFE : ISVL, avantage familial, postes budgétaires
- Application des nouvelles circulaires AEFE : recrutement, temps partiel, retraite
- CHS-CT de l'AEFE, conditions de travail et commissions hygiène et sécurité dans les établissements
- Les recrutés locaux dans les EGD, dans les établissements conventionnés
- Syndicalisation et vie syndicale dans les établissements

Cette liste est bien sûr susceptible d'être complétée ou modifiée.

Vous trouverez en annexe la fiche d'inscription.

Patrick SOLDAT
Secrétaire national chargé
des questions hors de France
Annie DELPORTE, Roger FERRARI,
Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD
Membres du Secteur Hors de France.
PS/AD/RF/HN/LP

ANNEXE :



STAGE SYNDICAL SNES HORS DE FRANCE RENTRÉE 2013

Le stage se déroulera à PARIS **les mardi 27 et mercredi 28 août 2013** dans les locaux du SNES.

Le plus grand nombre de responsables de section ou de futurs responsables de section est souhaité pour l'utilité et l'efficacité du stage.

Pour les collègues de l'hémisphère sud ou qui ont déjà effectué leur rentrée scolaire, le secteur HDF rappelle qu'il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence pour pouvoir y participer. Pour les frais de déplacement, le SNES étudiera la situation, mais faites nous part dès maintenant de votre intérêt.

Le programme comportera, entre autre, les éléments suivants :

- La section SNES dans les établissements et dans le pays
- Les dossiers à l'AEFE : ISVL, avantage familial, postes budgétaires
- Application des nouvelles circulaires AEFE : recrutement, temps partiel, retraite
- CHS-CT de l'AEFE, conditions de travail et commissions hygiène et sécurité dans les établissements
- Les recrutés locaux dans les EGD, dans les établissements conventionnés
- Syndicalisation et vie syndicale dans les établissements

Cette liste est bien sûr susceptible d'être complétée ou modifiée.

Les frais de participations sont pris en charge sur une base militante forfaitaire :

- un voyage en train 2^{ème} classe (A/R) sur la base la plus économique (prenez vos billets très tôt) ;
- l'indemnisation se fera sur la base d'une nuitée à 55 € avec justificatif

Les deux repas collectifs de midi et la soirée conviviale sont pris en charge par le S4 sur la base indemnitaire mais un complément individuel pourra être demandé (au maximum 5 € par personne et par repas le midi et 10 € le soir).

✂-----

STAGE SYNDICAL SNES HORS DE FRANCE RENTRÉE 2013

A adresser directement au SNES – Secteur Hors de France

46, avenue d'Ivry – 75647 – Paris cedex 13 – Fax : 01.40.63.28.31 [e-mail : hdf@sn.es.edu]

PAYS	VILLE :
NOM :	PRENOM :
ETABLISSEMENT :	
ADRESSE PERSONNELLE :	
..... TEL :	
ADRESSE DE CONGE :	
..... TEL :	
Adresse électronique : @	

est candidat(e) pour participer au stage hors de France organisé à PARIS les 27 et 28 août 2013.

participera à la soirée conviviale du 27 août à partir de 19 h au SNES.

Date :

Signature :